



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
PROVENCE- ALPES-  
CÔTE D'AZUR**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Arrêté  
portant inscription au titre des monuments historiques  
de l'église Sainte-Marie-Madeleine – Les Chartreux  
à MARSEILLE (Bouches-du-Rhône)**

**Le préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur,  
Préfet de la zone de défense et de sécurité Sud,  
Préfet des Bouches-du-Rhône,**

**VU** le code du patrimoine, livre VI, titres I et II,

**VU** le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les départements et les régions,

La commission régionale du patrimoine et de l'architecture en sa séance du 1er juillet 2020,

**VU** les autres pièces produites et jointes au dossier,

**CONSIDERANT** l'intérêt historique et artistique de cette ancienne église cartusienne, la plus vaste construite à Marseille au XVIIe siècle et l'une des plus originales dans ses choix architecturaux, par ailleurs la bonne tenue des interventions du XIXe siècle pour son adaptation à l'usage paroissial, enfin la qualité du programme d'art sacré déployé au milieu du XXe siècle,

**ARRÊTE**

**Article premier** : Est inscrite au titre des monuments historiques, en totalité, l'église Sainte-Marie-Madeleine – Les Chartreux, y compris la sacristie du XIXe siècle adossée au chevet, à MARSEILLE (Bouches-du-Rhône), telle que délimitée en rouge sur le plan ci-annexé, située place Edmond Audran, sur la parcelle 816 H 11, d'une contenance de 1992 m<sup>2</sup>, et appartenant à la VILLE DE MARSEILLE, identifiée par le n° SIREN 211 300 553, depuis une date antérieure au 1er janvier 1956.

**Article 2** : Le présent arrêté sera notifié au maire de la commune concernée, propriétaire, et, le cas échéant, à l'autorité compétente en matière de plan local d'urbanisme.

**Article 3** : Le préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au fichier immobilier de la situation de l'immeuble inscrit et au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Marseille, le **15 OCT, 2020**

Le Préfet de Région,



---

Christophe MIRMAND

**Emprise de l'inscription au titre des monuments historiques  
de l'église Sainte-Marie-Madeleine – Les Chartreux,  
à MARSEILLE (Bouches-du-Rhône),  
située sur la parcelle 816 H 11**



Marseille, le **15 OCT. 2020**

Le Préfet de Région,

Christophe MIRMAND